

État de *Seux* Chapelles publiques de la paroisse de *S^t Jean bromoien*

QUESTIONNAIRE

1^o a) Nom du ou des titulaires des chapelles.....

*1^{re} Notre Dame de bromoien
2^e S^t Gery*

2^o b) Appartenant à.....

la fabrique n'a plus de titres que pour a) bromoien

3^o c) Autorisées par décret en date du ..

c)

c)

c)

c)

c)

c)

d) ou ouvertes au culte à la date du ..

d)

d)

d)

d)

d)

d)

e) ou en service de temps immémorial.

e)

e)

e)

e)

e)

e)

4^o f) Messes célébrées chaque année ...

f)

f)

f)

f)

f)

f)

g) — ou chaque mois.....

g)

g)

g)

g)

g)

g)

h) — ou chaque semaine

h)

h)

h)

h)

h)

h)

i) Autres offices. En fait-on? Lesquels?

i)

i)

i)

i)

i)

i)

j) Y fait-on le catéchisme

j)

j)

j)

j)

j)

j)

5^o k) Distance en kilomètres de l'église paroissiale.....

k)

k)

k)

k)

k)

k)

l) État des chemins.....

l)

l)

l)

l)

l)

l)

6^o m) Chiffre de la population notablement plus rapprochée de la chapelle ..

m)

m)

m)

m)

m)

m)

n) Y assistant à la messe le dimanche.

n)

n)

n)

n)

n)

n)

*Oui
Deux messes par an dans chaque chapelle*

*Non
bromoien 4 R. et S^t Gery trois.*

bon pour les deux chapelles

11 11 11

Observations particulières.

QUESTIONNAIRE

ÉTAT DES CHAPELLES PRIVÉES

de la paroisse de

1° Date d'érection.

2° Nom du propriétaire. . .

3° Messes célébrées chaque
année.

— ou chaque mois . .

— ou chaque semaine.

4° Indult pontifical

— sa date.

— Est-il au nom du pro-
priétaire actuel ? . .

— A-t-il reçu le visa de
l'Évêché ?

Un oratoire privé touche
le presbytère de St Jean
Baptiste. Je ne trouve
en fait de propriété concen-
nant cet oratoire 1° une
lettre de M. le Prêtre auto-
risant M. le maire à réunir
extraordinairement son con-
seil, 9 mai 1833: 2° une
lettre de Monseigneur au
prêtre, pour demander son
avis avant de demander
l'autorisation au gouver-
nement. 7 juil. 1833. Enfin
une troisième lettre de
M. le Maire à M. le recteur l'au-
torisant à assembler son
conseil extraordinairement
à l'effet de prendre une dé-
libération tendant à faire
connaître les avantages
qui résulteront de l'érection
d'un oratoire près du
presbytère. 18 fév. 1833.
Le résultat de la
délibération très favo-
rable à l'érection de cet
oratoire 24 fév. 1833